

// Service Presse
Tél. 02 40 99 67 06
presse@nantesmetropole.fr

Nantes, le 6 octobre 2020

Éthique et transparence des données : Nantes Métropole publie ses algorithmes

Nantes Métropole est la 1^{ère} métropole française à publier ses algorithmes de décisions individualisés. Elle publie en effet aujourd'hui les algorithmes* concernant la tarification sociale de l'eau et des transports, ce qui peut permettre à chaque habitant.e de savoir pourquoi la collectivité utilise des algorithmes, comment ils fonctionnent et ainsi comment la décision a été prise. C'est la mise en œuvre d'un engagement pris il y a un an lors de la publication de la charte métropolitaine de la donnée, au service de la transparence et de la confiance dans la gestion des données.

Pour mettre en œuvre ses missions de service public, la collectivité s'appuie sur des outils de calculs automatisés, par exemple pour définir des droits, calculer une aide ou établir une facture. Dans sa charte métropolitaine de la donnée lancée en juin 2019, la collectivité avait posé comme principe de garantir la protection des droits des citoyens et de s'engager pour une transparence de l'utilisation de ces algorithmes. Dans le respect des droits des éditeurs, elle s'était engagée à publier le code informatique des algorithmes entraînant une prise de décision individuelle automatisée.

« A Nantes, nous considérons la donnée comme une ressource à partager, créatrice de richesses. Depuis un an, la charte métropolitaine de la donnée met en œuvre des principes rigoureux et éthiques pour protéger nos citoyens et encadrer les usages de la donnée sur notre territoire. La publication de ces algorithmes par une collectivité est une 1^{ère} en France. C'est une étape supplémentaire de franchise pour plus de transparence de la vie publique auprès des habitantes et des habitants qui contribue à confirmer notre métropole comme pionnière en matière d'innovation démocratique et de confiance dans la donnée » déclare Johanna Rolland, maire de Nantes, présidente de Nantes Métropole.

Nantes devient aujourd'hui la première collectivité française à publier des algorithmes publics

A ce jour, seules quelques administrations centrales ont publié des algorithmes : Parcoursup, Aides pour le Retour à l'Emploi, Impôts locaux... Cette publication s'inscrit dans la démarche initiée depuis plusieurs mois par Etalab qui a notamment produit un guide pour aider à la publication des algorithmes. Depuis le 1^{er} juillet 2020, l'information des citoyens sur l'utilisation de ces nouveaux outils est rendue obligatoire par la loi.

« Derrière la terminologie de la transparence algorithmique, c'est un principe démocratique essentiel : donner la possibilité à chaque citoyen de savoir comment sont prises les décisions qui le concernent. Dès 2019, Nantes Métropole avait insisté sur cet objectif en annonçant la possibilité de publier le code informatique des algorithmes qui calculent automatiquement certains droits. L'ensemble des engagements pris au sein de la charte métropolitaine de la donnée seront évalués d'ici la fin de l'année » ajoute Francky Trichet, Conseiller municipal de Nantes, Vice-Président de Nantes Métropole en charge de l'innovation, du numérique et des relations internationales.

* Désigne une suite de calculs nécessaires pour effectuer une opération complexe. Un algorithme informatique est la description dans un langage formel (un langage de programmation) d'une suite finie et ordonnée de processus qui, à partir de données en entrée, livre des données en sortie en un temps fini, en vue d'un objectif prédéterminé.

Publication des algorithmes de tarification sociale des transports et de l'eau

Nantes Métropole publie aujourd'hui sur son portail open data le code source des deux algorithmes dont elle est propriétaire et qu'elle a développés pour proposer un tarif de l'eau et des transports publics adaptés aux personnes disposant de faibles ressources.

La publication inclut :

- un bref descriptif de l'objet et du fonctionnement de l'algorithme ;
- un schéma (intitulé « logigramme ») qui permet d'expliquer les critères et les étapes du calcul ;
- un document technique (intitulé « spécifications fonctionnelles ») décrivant ce que fait l'algorithme ;
- le code source de l'algorithme, commenté, pour en faciliter la compréhension.

Nantes a fait le choix d'une publication sur le portail open data de la collectivité : https://data.nantesmetropole.fr/pages/algorithmes_nantes_metropole/.

Le code source est publié sous une licence open source (CeCILL-B), permettant à toute autre collectivité ou autre organisation qui le souhaiterait de consulter, récupérer et modifier ce code pour son propre usage. Le registre va progressivement être complété, pour ajouter d'autres algorithmes qui auront été identifiés, décrits, documentés.

Cette démarche s'inscrit plus largement dans l'engagement qu'avait pris la collectivité de rendre compte de ses actions.